

DEMANDE DE DELAI POUR COP 2019

À nos partenaires et parties prenantes,

Date : Le 25/04/2019

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP).

Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, une description des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le progrès. Nous voulons au préalable partager ce rapport avec le service RH France du Groupe SICAME, que SEIFEL a intégré en avril 2017.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies.

Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation en date du 24/07/2019 au plus tard.

Bien cordialement,

E.LAUDE,
Directeur Général.

P.D.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "E. LAUDE", written over the printed name and title.